

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2009**

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. – DEREAT JY. DURAND A. – FREMONT L. - HENRY B. - THOMAS D. (Adjoints) – ANGER M. – BOULANGE F. - CREEL G. - GUENNIC MT. – JACOB JL. – JONET S. - LE BAIL J. - LE GUILLOU G. - LE VEZOUET JP. – MABIN B. -

### **ABSENTS EXCUSES :**

M. LE ROUX P. qui donne pouvoir à M. LE BAIL J.  
M. MORICE Y. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.  
M. MORISSEAU M. qui donne pouvoir à M. HENRY B.  
Mme RINFRAY B. qui donne pouvoir à Mme DURAND A.

### **ABSENTS :**

Mlle MARTIN E.

Avant de débiter la séance de conseil municipal, M. Franck LE PROVOST, directeur du Pays présente le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Il indique que le SCOT a été approuvé le 11 juin 2007, qu'il est élaboré pour une dizaine d'années. Le SCOT comprend 7 intercommunalités, 65 communes et compte 76176 habitants. Il fixe les grandes orientations d'aménagement.

Après différentes données communiquées par les communes, le SCOT constate que la consommation foncière s'accélère. Les 2 missions actuelles du SCOT sont :

- Observatoire du logement (logement social, études de l'utilisation de parcelles pour la création de zones d'activités...)
- Vérification des documents d'urbanisme élaborés par les communes pour être en conformité avec le SCOT.

M. Pierre SALLIOU adresse ses remerciements à M. Franck LE PROVOST pour son exposé.

Avant de débiter la séance de conseil rend hommage à la mère de M. Joël LE BAIL, décédée dernièrement.

## **I Programme de voirie 2009 – marché de travaux**

M. Marcel LE FOLL explique que le programme de voirie 2009 consiste à refaire 2 rues à savoir :

- tranche ferme : rue Désiré Le Bonniec
- tranche conditionnelle : rue Tristan Corbière

avec option bordures de trottoirs en granit ou en béton. Les entreprises HELARY, EUROVIA, SPTP ont déposé une offre. Le 25 août, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a décidé de négocier les prix avec les entreprises. La commission s'est à nouveau réunie le 28

septembre et a déclaré l'appel d'offres infructueux. En effet, il s'avère que le montant des travaux va être plus élevé que prévu, car les canalisations d'eaux pluviales sont en mauvais état, et 30 000 € de travaux supplémentaires seraient à rajouter. A l'unanimité, le conseil municipal décide de lancer un nouvel appel d'offres.

## **II Aménagement de la Poterie – marché de maîtrise d'œuvre**

M. Marcel LE FOLL informe que 10 candidats ont fourni une offre. Après réunion de la commission d'appel d'offres le 25 août dernier, le cabinet A et T Ouest de LANNION a été retenu, pour un marché de 12 900 € M. Marcel LE FOLL indique le calendrier des travaux :

- Remplacement des canalisations d'eau potable (fin octobre)
- Intervention du SDE (éclairage public), ERDF (effacement de réseaux), GRDF (gaz installé jusqu'au nouveau lotissement), France Telecom. C'est l'entreprise Le Dû qui va effectuer les travaux (1<sup>er</sup> semestre 2010).
- Eaux pluviales et aménagements (à la charge de la commune)

Les travaux seraient terminés à la fin du printemps 2011. M. Pierre SALLIOU indique que ces travaux sont réalisés en vue de sécuriser La Poterie, embellir ce secteur et relier La Poterie au Bourg.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet A et T Ouest de LANNION.

## **III Maison des jeunes**

M. Jean-Yves DEREAT informe que lors du conseil municipal du 6 juillet dernier, M. Jacky GRIMAULT avait obtenu le marché de maîtrise d'œuvre pour la maison des jeunes. Un nouveau programme a été établi pour un montant estimatif de 51 000 € TTC. Le permis de construire est actuellement en cours d'instruction. Il n'y aura pas d'accès à l'étage.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le permis de construire dès obtention.

Le 23 avril dernier, une demande d'aide financière avait été adressée à la CAF. La demande a reçu un avis favorable pour un montant de 6 270 €. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention entre la CAF et la commune pour obtenir cette aide.

Du fait de l'augmentation du coût des travaux, il est nécessaire de modifier la demande de subvention auprès du conseil général, qui peut accorder une subvention à hauteur de 25 % du montant HT du coût des travaux.

Guingamp Communauté a octroyé également une subvention de 1000 €. M. Pierre SALLIOU ajoute que suite à ces travaux, le local sera plus visible, plus attractif pour les jeunes.

## **IV Personnel**

### **1 Avancement de grade – modification du tableau des effectifs**

M. Bernard HENRY explique que Goulven LE ROUX actuellement Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe et Marina MAHE, adjoint du patrimoine 2<sup>e</sup> classe ont obtenu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour un avancement de grade à savoir :

- Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe (Goulven LE ROUX)
- Adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe (Marina MAHE)

A l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 01 janvier 2009.

## **2 Contrat CAE Passerelle**

M. Jean-Yves DEREAT informe que depuis le 07 septembre 2009 une aide maternelle supplémentaire est présente à l'école du Croissant dans le cadre d'un CAE Passerelle, contrat de 12 mois non renouvelables pour une durée de 35H, du fait de l'augmentation des effectifs. Ce poste a été attribué à Mlle Jennifer PARENT de Guingamp. M. Pierre SALLIOU informe que 9 candidates avaient postulé. Pour la commune, la charge s'élève à 1.80 €/heure.

## **V Tarifs de la cantine et de la garderie**

M. Marcel LE FOLL propose d'augmenter les tarifs cantine et garderie et de les fixer comme suit à compter du 08 octobre 2009 :

Cantine :

PABU et CDC	2.70 €
Hors CDC	2.90 €

Garderie :

PABU et CDC	1.26 €(pour 1 enfant)
Hors CDC	1.36 €(pour 1 enfant)
PABU et CDC	2.82 €(3 enfants)
Hors CDC	3.04 €(3 enfants)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs.

## **VI ETC ST-AGATHON/PABU – Financement d'un emploi d'encadrement**

M. Bernard HENRY fait part que lors d'une réunion, les dirigeants de l'ETC ST-AGATHON - PABU ont décidé de créer un emploi d'encadrement des activités. Ce poste devrait être financé par les communes de ST-AGATHON et de PABU, le conseil général, et l'ETC. La participation de PABU s'élèverait à 4000 €, le Conseil Général participerait à hauteur de 8 000 € 12 000 € serait à la charge du club. M. Bernard HENRY précise que l'entente tennis club ST-AGATHON – PABU fonctionne depuis longtemps et dans de très bonnes conditions. A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser 4000 € pour créer cet emploi. M. Marcel LE FOLL ajoute que le sol des courts de tennis a été entièrement refait. Les travaux seront terminés le 29 septembre.

## **VII Dénomination de rue**

M. Pierre SALLIOU informe qu'à la demande de France Télécom et après avis du Conseil des Sages, il est proposé de dénommer la rue du lotissement de la Poterie : impasse des Potiers.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter cette dénomination.

## **VIII Fondation du patrimoine – demande d'adhésion**

M. Loïc FREMONT informe que la commune a fait appel à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église et son mobilier d'art, mais que la commune n'a pas cotisé pour l'année 2009 ; il y a donc lieu de renouveler l'adhésion à la Fondation. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à cette fondation. Le montant de l'adhésion s'élève à 100 €

## **IX Informations**

M. Pierre SALLIOU fait part qu'il a reçu une demande d'un agriculteur bio pour être exonéré de la taxe foncière. Il précise que si la commune prend la décision d'exonérer les agriculteurs bio, il n'y aura pas de compensation de l'Etat. La décision est à prendre avant le 30 septembre et est valable pendant 5 ans. M. Pierre SALLIOU décide de reporter cette décision ultérieurement, comme Guingamp Communauté.

M. Joël LE BAIL informe que l'AS PABU a été obligé de se séparer d'un éducateur qui assurait l'encadrement des jeunes.

M. Pierre SALLIOU ré-affirme son entière solidarité avec les agriculteurs pour la grève du lait.

M. Pierre SALLIOU informe que le comité contre la privatisation de la Poste a sollicité la location d'une salle le samedi 3 octobre de 9H à 12H pour installer un bureau de votation. Une salle de la mairie sera mise à disposition.

M. Pierre SALLIOU souligne le succès des journées du patrimoine (visites de la chapelle du Restmeur et de l'église)

M. Pierre SALLIOU fait part qu'une réunion publique concernant la ZAC du Restmeur est programmée le 7 octobre à 18H avec le cabinet Paysage de l'Ouest et Guingamp communauté.

M. Bernard HENRY souligne le succès du forum des associations et le nombre important de participants au cochon grillé.

M. Loïc FREMONT rappelle que le concert de la chorale Arpège a lieu le samedi 3 octobre à 20H30 à l'église.

Mme Martine ANGER fait part que la réception des lauréats du concours des maisons fleuries 2009 a lieu le samedi 24 Octobre à la mairie ; le 30 octobre Terres d'Armor reçoit à la salle des fêtes de PABU les 48 communes qui ont participé au concours du fleurissement.

Mme Sylvie JONET indique qu'elle a participé à une réunion à Guingamp communauté au sujet de photos prises à l'occasion de la coupe de France de football.

M. Pierre SALLIOU déplore les différentes dégradations qui ont eu lieu : vitre brisée sur la cabine téléphonique au bourg, goudron arraché sur la toiture de l'école du bourg, vitre brisée sur l'abri-bus au Restmeur... Toutes ces dégradations représentent un coût important pour la commune.

M. Jean-Yves DEREAT évoque l'installation en novembre prochain d'un conseil communautaire des jeunes.

Mme Béatrice MABIN déplore la fermeture du restaurant à la Poterie.

M. Gabriel LE GUILLOU fait le bilan de l'aménagement de la rue Célestin Chevoir. Le stop installé Chemin du Rucaër est très apprécié.

M. Pierre SALLIOU informe que le 9 octobre prochain est organisé un pot pour les enseignants et l'équipe pédagogique.